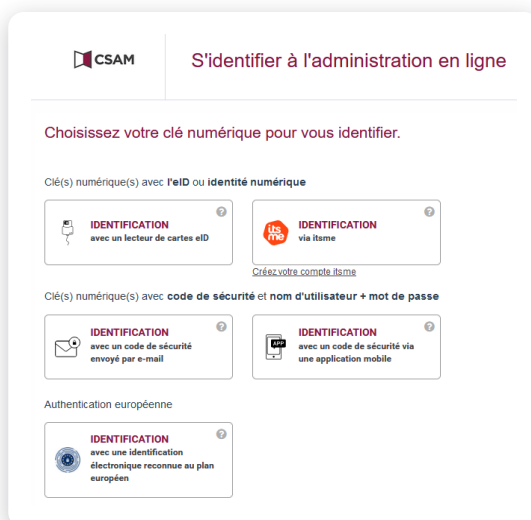


Que puis-je encore prendre ?

Vous pouvez consulter votre solde restant pour les différentes formes d'interruption de carrière, de crédit-temps ou de congé thématique sur Break@work et obtenir une attestation à partir de ces données.

ÉTAPE 1 – Connectez-vous

- Rendez-vous sur www.onem.be/breakatwork et cliquez sur « À quoi ai-je encore droit ? ».
- Vous pouvez vous connecter à l'aide d'une clé numérique.
Vous trouverez davantage d'informations sur les clés numériques sur www.csam.be.



ÉTAPE 2 – Effectuez une simulation

1. Choisissez le secteur dans lequel vous travaillez. Si vous n'êtes pas certain du secteur dans lequel vous travaillez, demandez-le à votre employeur.
2. Si vous travaillez dans le secteur public, vous devez compléter votre statut.
3. Choisissez le type d'interruption que vous souhaitez prendre et indiquez la raison pour laquelle vous souhaitez réduire votre temps de travail.
4. Cliquez sur « **Calculez ce qu'il vous reste** ».
5. Break@work vous indique les congés que vous pouvez encore prendre.
Choisissez une des propositions pour poursuivre.

Break@Work

vosre situation

Votre secteur (1)
Service public fédéral

Votre statut (2)

Vous souhaitez

En utilisant cette application, vous marquez votre accord avec les [conditions d'utilisation](#).

Calculez ce qu'il vous reste

Break@Work

Congés possibles

Travailler à 4/5

Congé parental
Découvrez ce qu'il vous reste.

Crédit-temps
48 mois restant(s)

6. En fonction de votre choix, des questions supplémentaires vous seront posées. Répondez-y et confirmez votre réponse.
7. Le résultat s'affiche.
 - a. Pour demander une attestation, cliquez sur « **Demander une attestation pour votre employeur** ». L'attestation est automatiquement envoyée dans votre e-Box. Rendez-vous sur myebox.be pour obtenir davantage d'informations sur votre e-Box.
 - b. Sur la base de la date de début souhaitée, vous pouvez calculer la date de fin de votre interruption de carrière. Vous n'êtes évidemment pas obligé de prendre ce congé en une seule fois.
 - c. Consultez le lien ci-dessous pour obtenir plus de détails sur les conditions des interruptions de carrière et sur la procédure de demande.
 - d. Le bouton « **Calculez votre montant mensuel** » vous permet de vérifier l'allocation mensuelle que vous pourriez recevoir de l'ONEM.

7

Congé parental

Travailler à 4/5

Date de début souhaitée :
01 07 2024

b **Calculez la date de fin**

Pour chaque enfant né après le 07/03/2012

20 mois restant(s)
Avec allocations

a **Demander une attestation pour votre employeur**

Pour chaque enfant né avant le 08/03/2012

15 mois restant(s)
Avec allocations

5 mois restant(s)
Sans allocations

[Demander une attestation pour votre employeur](#)

c **Quelles sont les conditions de base ?
Comment faire une demande ?**

Chacun de vos enfants vous ouvre un droit au congé parental. Vous pouvez dès lors calculer votre crédit par enfant. La date de début du congé doit être située avant le 12e anniversaire de l'enfant. L'âge limite de l'enfant est augmenté à 21 ans dans le cas d'enfant souffrant d'un handicap.

d **Calculez votre montant mensuel**